

Sainte-Thérèse, le 18 mai 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 1 391 988, Rue
Belgrand à Laval
V/réf. : 16 2561.PHI

Madame,

La présente fait suite à votre demande reçue le 29 avril dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont;

1. Certificat d'autorisation du 17 juillet 2008, 3 pages
2. Modification du 16 septembre 2008, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 25 mai 2009, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 25 août 2009, 6 pages
5. Rapport d'inspection du 28 août 2008, 3 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,
24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (19 pages)

Montréal, le 17 juillet 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les Investissements Monit inc.
1000, rue Sherbrooke, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 0A5

N/Réf. : 7430-13-01-01224-00
400506663

Objet : Remblayage des milieux humides 407 et 408 et don d'un terrain à des fins de conservation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 1^{er} décembre 2006, reçue le 1^{er} décembre 2006 et complétée le 9 juillet 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage des milieux humides 407 et 408 sur une superficie respective de 3 951 et 1 941 mètres carrés dans le cadre d'un développement industriel, sur les lots 1 392 152, 1 393 366 et 3 074 690 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Don d'un terrain d'une superficie de 19 584 mètres carrés à l'Association pour la conservation du boisé Papineau en guise de compensation. Le terrain se situe sur le lot 1 392 199 du cadastre du Québec, Ville de Laval. Le don sera réalisé à l'intérieur d'une période d'un an suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation. Les individus d'adiante pédalée et de *Carex hirtifolia* y seront transplantés et des individus d'érable noir y seront plantés.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01224-00
400506663

Le 17 juillet 2008

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} décembre 2006, signée par André Dubord, directeur développement, Les Investissements Monit, accompagnant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 1^{er} décembre 2006 et signé par 23-24 quatre pages et une annexe;

- Courriel transmis le 27 avril 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par 23-24 contenant une pièce jointe;

- Document « Réponse aux questions et commentaires du MDDEP » transmis le 11 janvier 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par 23-24 deux pages et cinq annexes.

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 21 janvier 2008, signée par 23-24 une page;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 avril 2008, signée par 23-24 deux pages;

- Courriel transmis le 2 juin 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par 23-24 contenant deux pièces jointes;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 juin 2008, signée par 23-24 une page;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01224-00
400506663

Le 17 juillet 2008

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 juin 2008, signée par Eliaz Kotler, président, Les Investissements Monit, une page;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 juin 2008, signée par Jean Leclair, président, Association pour la conservation du boisé Papineau, une page.
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 juillet 2008, signée par Eliaz Kotler, président, Les Investissements Monit, une page;
- Courriel transmis le 9 juillet 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/VB/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR: Lucie Robitaille
RECOMMANDÉ PAR: Genevieve Pepin ing.
APPROUVÉ PAR: R. Robert

Laval, le 16 septembre 2008

MODIFICATION

Monit International inc.
1000 rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 0A6

N/Réf. : 7430-13-01-01224-00
400523041

Objet : Remblayage des milieux humides 407 et 408 et don d'un terrain à des fins de conservation

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 17 juillet 2008 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Remblayage des milieux humides 407 et 408 sur une superficie respective de 3 951 et 1 941 mètres carrés dans le cadre d'un développement industriel, sur les lots 1 392 152, 1 393 366 et 3 074 690 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Don d'un terrain d'une superficie de 19 584 mètres carrés à l'Association pour la conservation du boisé Papineau en guise de compensation. Le terrain se situe sur le lot 1 392 199 du cadastre du Québec, Ville de Laval. Le don sera réalisé à l'intérieur d'une période d'un an suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation. Les individus d'adiante pédalée et de *Carex hirtifolia* y seront transplantés et des individus d'érable noir y seront plantés.

.../2

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7430-13-01-01224-00
400523041

Le 16 septembre 2008

À la suite de votre demande datée du 18 juillet 2008, reçue le 21 août 2008 et complétée le 21 août 2008, j'autorise, conformément à l'article 122.2, en vertu de l'article 122.3 de ladite loi, la modification suivante :

- Modification du titulaire du certificat d'autorisation qui sera désormais Monit International inc. en lieu et place de Les Investissements Monit inc.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Courriel transmis le 18 juillet 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Louis Grenier, Monit International inc.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/VB/sc

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300498474

DATE DE RÉDACTION : 09/ 05/ 28
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 05/ 25 Arrivée : 14 40
an mois jour H M

INSPECTEUR : Salwa Znagui Départ : 15 10
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

MONIT INTERNATIONAL INC.
LAVAL (LOT 3074690 4202464)

ADRESSE POSTALE (si différente)

1000, RUE Sherbrooke Ouest, bureau 1 800
Montréal, (Québec)
H3A 0A6

REMBLAYAGE DES MILIEUX HUMIDES 407 ET 408
DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE DUARNAY

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photo aérienne, unités d'évaluation foncière

PHOTO(S) : CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Vérifier si les travaux de remblayage des milieux humides 407 et 408 dans le secteur industriel de Duvarnay et la transplantation des plantes vulnérables dans lot 1392199 sujet à un acte de donation se font en conformité avec le C.A délivré le 17 juillet 2008.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en situation :

La compagnie Monit international a obtenu un certificat d'autorisation pour remblayer les milieux humide 407 et 408 en contre parti Monit s'est engagée à :

- Céder le lot de terrain no 1 392 199 à l'Association pour la Conservation du Boisé Papineau et d'inclure dans l'acte de donation à LACBP des clauses spéciales afin d'en assurer la conservation à perpétuité ;
- Effectuer cette donation qui est une condition d'émission du C.A, au plus tard, le 17 juillet 2009 ;
- Effectuer les travaux de transplantation dans le lot 1392199 selon les conditions du C.A.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300498474

DATE DE RÉDACTION :

09/ 05/ 28
an mois jour

- Inclure dans le contrat notarié avec un éventuel développeur des milieux 407 et 408 qu'il faudra protéger la bande riveraine du cours d'eau La Pinière sur une distance 10 mètres au moyen de clôtures temporaires au cours des travaux et de clôtures permanentes suite aux travaux.

Dans le cas où Monit International Inc. développerait elle-même la propriété, elle s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la bande riveraine.

Inspection :

Je me rends sur le terrain et constate qu'il n'y a pas encore eu de remblayage des milieux humides 407 et 408.

Le lot 4202464 où se trouve le MH 408 a été vendu à Petro-Canada, nous ne savons pas encore la date de commencement des travaux.

Le lot 3074690 qui contient le MH 407 est toujours propriété de Monit International Inc.

Je contacte M. 53-54 le 26 mai. Ce dernier a repris le dossier après le départ de M.

Les conversations téléphoniques avec M. 53-54 ayant eu lieu le 26 et 27 mai 2009 avec M. André Ménard, Mme Virginie Bolduc et moi-même nous ont conduit à convenir qu'une inspection sera faite pour vérifier les travaux de transplantation. Si les travaux sont conformes, M. 53-54 sera informé que Monit Internationale a honoré tous ses engagements étant donné que les travaux de remblayage n'ont pas encore commencé. M. 53-54 s'est engagé à envoyer aussitôt la copie de l'acte de donation signé.

3. CONCLUSION

Les travaux de remblayage des MH 407 et 408 n'ont pas encore commencé.

Les travaux de transplantation des espèces vulnérables dans le lot à céder sont effectués en parti et vont être complétés dans les prochains jours par 23-24 nous en informera quand les travaux seront complétés.

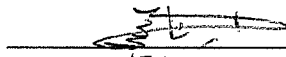
4. RECOMMANDATION(S)

Fermer la présente intervention.

Prévoir une inspection pour vérifier que les travaux de transplantations sont conformes (nombre et espèces)

5. VÉRIFICATION

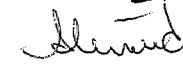
RÉDIGÉ PAR : *Salwa Znagui*



2009/ 05/ 28

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*



09 / 06 / 04
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300509410

DATE DE RÉDACTION : 09/ 08/ 27
an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2009/ 08/ 25 Arrivée : 09 30
an mois jour H M
INSPECTEUR : Salwa Znagui Départ : 11 30
H M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

MONIT INTERNATIONAL INC.
LAVAL (LOT 3074690 4202464) et lot 1392199

REMBLAYAGE DES MILIEUX HUMIDES 407 ET 408
DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE DUVERNAY

ADRESSE POSTALE (si différente)

1000, RUE Sherbrooke Ouest, bureau 1 800
Montréal, (Québec)
H3A 0A6

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Biologiste, M. Sc.

23-24

En études post-doctorales en B. (
écologie forestière à
l'UQAM.

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photo aérienne

PHOTO(S) : 32 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser : Compte rendu téléphonique.

BUT(S) : Vérifier si les travaux de remblayage des milieux humides 407 et 408 dans le secteur industriel de Duvernay ont commencés et que la transplantation des plantes vulnérables dans lot 1392199 sujet à un acte de donation se font en conformité avec le C.A délivré le 17 juillet 2008.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en situation :

La compagnie Monit international a obtenu un certificat d'autorisation pour remblayer les milieux humide 407 et 408 en contre parti Monit s'est engagée à :

- Céder le lot de terrain no 1 392 199 à l'Association pour la Conservation du Boisé Papineau et d'inclure dans l'acte de donation à L'ACBP des clauses spéciales afin d'en assurer la conservation à perpétuité ;

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300509410

DATE DE RÉDACTION :

09/ 08/ 27
an mois jour

- Effectuer cette donation qui est une condition d'émission du C.A, au plus tard, le 17 juillet 2009 ;
- Effectuer les travaux de transplantation dans le lot 1392199 selon les conditions du C.A.
- Inclure dans le contrat notarié avec un éventuel développeur des milieux 407 et 408 qu'il faudra protéger la bande riveraine du cours d'eau La Pinière sur une distance 10 mètres au moyen de clôtures temporaires au cours des travaux et de clôtures permanentes suite aux travaux.

Dans le cas où Monit International Inc. développerait elle-même la propriété, elle s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la bande riveraine.

Remarque :

La bande riveraine du cours d'eau Lapinière adjacent au lot 3074690 se trouve sur un lot propriété de la Ville de Laval.

Inspection :

Je me rends sur le terrain et constate qu'il n'y a pas encore eu de remblayage des milieux humide 407 et 408.

Le lot 4202464 où se trouve le MH 408 a été vendu à Petro-Canada, nous ne savons pas encore la date de commencement des travaux.

Le lot 3 074 690 qui abrite le MH 407 est toujours propriété de Monit International Inc.

Je me rends sur le terrain et rencontre le M. **23-24** associé à la transplantation des individus d'adiante du Canada, de Carex à feuilles poilus ainsi qu'à la plantation de 80 individus d'érable noir.

M. --- m'a fait part de la difficulté que --- a éprouvé pour l'approvisionnement en plants d'érable noir et aussi pour maintenir en vie les individus plantés. M. REYEZ m'a confirmé que le taux de mortalité était très haut à la première plantation (fait à proximité des plants d'adiante et de Carex) et qu'il ont dû déplacer les individus d'érable noir à des endroits plus adéquats (en bordures de plans d'eau car la plante n'aimait pas avoir les pieds dans l'eau contrairement à l'érable argenté et dans des endroits éclairés qui favorisait leur croissance).

J'ai noté que la plantation d'individus de d'adiante du Canada et de carex sur le lot 1 392 199 a été faite convenablement. Ces plants semblent s'être très bien adaptés à leur nouveau milieu de vie. Je constate néanmoins l'absence de floraison pour les plans de carex et j'en fait part à M. Sénécal qui me répond que ça se pourrait que ça ne soit pas la saison de floraison de la plante ou que ça a été sa réponse au stress dû à la transplantation pour cette année.

Nous suivons M. ---- qui nous mène aux endroits qui ont été choisis pour la deuxième tentative de plantation des individus d'érable noir. Il confirme avec M. --- que le nombre planté était de 80 individus. L'apparence des feuilles ne reflétait pas exactement celle décrite dans la littérature à savoir des feuilles d'apparence flétrie à sinus peu profond, ouverts et arrondis mais les biologistes conformait qu'il s'agit bien de plans d'érable noir car ils provenaient tous soit de la germination in vitro de gaines d'érable noir, ou des rejet de racine d'individus matures en majorité de provenance du milieu humide 407.

Les biologistes trouvent une certaine difficulté à décompter les individus plantés à cause de la présence d'un couvert végétal important et de taille comparable aux plants d'érable noirs.

Nous quittons les lieux vers 11h30min après en avoir décompté trente plants vu que la probabilité de recompter des plants déjà comptés était élevée.

A mon retour au bureau, je rappelle M. : --- pour l'informer que la transplantation des individus d'érable noir n'a pas été acceptée et qu'il faut replanter 40 plants supplémentaires qui seront repérés afin de faciliter leur décompte. M. : ---- me donne RDV le 28 août 2009 pour faire la vérification des plants qui seront plantés et repérés la veille.

3. CONCLUSION

Les travaux de remblayage des MH 407 et 408 n'ont pas encore commencé.

Les travaux de transplantation des espèces vulnérables a été complétée pour les individus d'adiante du Canada et de carex.

La transplantation des individus d'érable noir devrait être complétée par l'ajout de 40 plants supplémentaires.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300509410

DATE DE RÉDACTION :

09/ 08/ 27
an mois jour

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer la présente intervention.

Prévoir une inspection pour le 28 août pour vérifier que les travaux de transplantations des 40 individus d'érable noir sont conformes (nombre et espèces).

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Salwa Znagui*

2009/ 08/ 27

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

an mois jour

09/ 09/ 01
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : MONIT INTERNATIONAL INC.

N/D : 7430-13-01-0122400

Date : 25.08.2009

Photographié par : Salwa Znagui

Mosaïque # 1

Référence Photo : D.SCN 0153, 0152,
0151, 0150, 0149, 0148, 0146 → 0133;
0131, 0130 → 0124.

Note : vingt huit prises de vue. de plants
d'érable noir. Beaucoup de feuilles de
plants sont victimes de prédation
(escargot)



Signature :

Date : 27.08.2009

Page 1 de 3

Mosaïque # 1:

Référence Photo : *Idem.*

Note : *Idem*



Signature :

Date : 27.08.2009.

Mosaïque # 1:

Référence Photo : DSCN0147.JPG
et DSCN 0132.

Note : Idem.



Photo # 1:

Référence Photo : DSCN0114.JPG

Note : Adiante du Canada transplantée sur
le lot 1392199.

Photo # 2 :

Référence Photo : 0121DSCN.JPG

Note : Carex transplanté.



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (Laval)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300530775

DATE DE RÉDACTION : 09/ 08/ 28
an mois jour

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2009/ 08/ 28 an mois jour	Arrivée :	08 50 H M
INSPECTEUR : Salwa Znagui	Départ :	09 40 H M
ACCOMPAGNÉ DE :		
LIEU INSPECTÉ MONIT INTERNATIONAL INC. LAVAL (LOT 3074690 4202464) et lot 1392199 REMBLAYAGE DES MILIEUX HUMIDES 407 ET 408 DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE DUVERNAY		ADRESSE POSTALE (si différente) 1000, RUE Sherbrooke Ouest, bureau 1 800 Montréal, (Québec) H3A 0A6
PLAIGNANT(E) : N/A <input type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM M. 23-24	FONCTION Biologiste, M. Sc.	TÉLÉPHONE
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) : Photo aérienne		
PHOTO(S) : 3	CROQUIS : <input type="checkbox"/>	PLAN(S) : <input type="checkbox"/> CARTE(S) : <input type="checkbox"/>
ÉCHANTILLONS : <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> MD <input type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> Autre, préciser : Compte rendu téléphonique.		
BUT(S) : Vérifier si la transplantation complémentaire des plants d'érable noir s'est effectuée.		

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en situation :

La compagnie Monit international a obtenu un certificat d'autorisation pour remblayer les milieux humide 407 et 408 en contre parti Monit s'est engagée à :

- Céder le lot de terrain no 1 392 199 à l'Association pour la Conservation du Boisé Papineau et d'inclure dans l'acte de donation à L'ACBP des clauses spéciales afin d'en assurer la conservation à perpétuité. Le MDDEP recevra une copie de cet acte;
- Effectuer cette donation qui est une condition d'émission du C.A.
- Effectuer les travaux de transplantation dans le lot 1392199 selon les conditions du C.A.
- Inclure dans le contrat notarié avec un éventuel développeur des milieux 407 et 408 qu'il faudra protéger la bande riveraine du cours d'eau La Pinière sur une distance 10 mètres au

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7430-13-01-0122400
N/INTERVENTION SAGO: 300530775

DATE DE RÉDACTION :

09/ 08/ 28
an mois jour

moyen de clôtures temporaires au cours des travaux et de clôtures permanentes suite aux travaux.

Dans le cas où Monit International Inc. développerait elle-même la propriété, elle s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la bande riveraine.

Remarque :

La bande riveraine du cours d'eau Lapinière adjacent au lot 3074690 se trouve sur des lots propriété de la Ville de Laval.

Lors de ma précédente inspection effectuée le 25.08.2009, 30 plants d'érable noirs ont été recensés. Étant donné que 80 plants ont été plantés selon M. et que la couverture végétale rendait difficile le repérage des plants manquants, je demande à M. d'en replanter 40 plants supplémentaires.

Inspection :

Je me rends sur le terrain en compagnie de M. pour vérifier que la transplantation supplémentaire demandée suite à mon inspection du 25.08.09 a été effectuée.

M. Sénécal m'informe que 80 plants d'érable noir ont été rajoutés et repérés. Au pied de chaque petit drapeau, un ou deux plants étaient plantés. À vu d'œil, une cinquantaine de petits drapeaux était sur les lieux et C-23-242 a procédé à l'arrosage des nouveaux plants.

Ces plants d'érable proviennent de la germination in vivo de graines d'arbres matures.

3. CONCLUSION

La transplantation des individus d'érable noir est complétée par l'ajout de 80 plants supplémentaires pour un total estimé à 160 individus plantés.

Les travaux de transplantation de l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*) de carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*) et d'érable noir (*Acer nigrum*) est complétée conformément au C.A. du 17 juillet 2008.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer la présente intervention.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Salwa Znagui*

2009/ 08/ 28

an mois jour

VÉRIFIÉ PAR : *André Ménard*

09/ 09/ 11
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : MONIT INTERNATIONAL INC.

N/D : 7430-13-01-0122400

Date : 28.08.2009

Photographié par : Salwa Znagui

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN0158.JPG

Note : Vue d'une partie des individus
d'érable noir plantés et repérés.



Photo # 2:

Référence Photo : DSCN0157.JPG

Note : Autre prise de vue.



Photo # 3 :

Référence Photo : DSCN.JPG

Note : Vue rapprochée ou deux individus
ont été plantés.

